



Déclaration préalable du SE Unsa à la CAPD du 1 février 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD est réunie dans sa nouvelle composition à la suite des élections professionnelles de décembre 2018. Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Nous avons déploré un système de vote défaillant la première journée, et des dysfonctionnements informatiques tout au long de la semaine.

Malgré cela, la participation générale est en hausse, ce qui est un signal positif, une preuve de l'attachement de nos collègues à la représentation syndicale. Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels nous accordent. Pendant 4 ans, nous les représenterons afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAPD.

Nous tenons à réaffirmer ici l'importance des CAP, et ce dans leur configuration actuelle qui semble menacée. Les CAP se doivent d'être proches des préoccupations des personnels et garantes d'une gestion transparente et équitable. Nos collègues sont attachés au contrôle paritaire de la gestion de leur carrière et ils souhaitent que celui-ci perdure. Ils ont conscience que ces instances consultatives permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté.

En mai 2018, un rapport préconisant le passage à treize régions académiques pour correspondre aux contours des nouvelles régions françaises avait été remis au ministre de l'Education Nationale. Le SE-Unsa s'était alors manifesté contre ces fusions, disant nos inquiétudes d'académies trop étendues, et éloignées des personnels. Nous saluons donc la décision du ministre qui a annoncé hier le maintien du rectorat d'Amiens.

Cette première CAPD de l'année 2019 s'ouvre dans une atmosphère particulière révélant des perturbations importantes du lien social dans le pays, illustrées par les mouvements des « Gilets jaunes » et des « Stylos rouges ». C'est dans le dialogue, l'écoute et la négociation que se trouvent les réponses aux griefs et au mal-être. Le SE-Unsa s'attachera au dialogue social, à la recherche d'équité, à la transparence, et à l'indispensable prise en compte de l'humain, notamment dans les opérations de la carte scolaire qui s'annonce très tendue dans notre département.

La validation des avis SIAE consécutifs aux rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente est à l'ordre du jour de cette réunion. L'évaluation des enseignants est un sujet particulièrement complexe tant les paramètres humains (et donc aléatoires) entrant en jeu sont nombreux. Le nouveau système mis en place après plusieurs décennies de notation chiffrée doit pouvoir permettre aux enseignants comme aux inspecteurs de sortir d'une culture de l'infantilisation particulièrement présente dans l'Education Nationale. Les ressentis qu'ont pu exprimer certains de nos collègues laissent toutefois penser que le chemin sera long.

Le SE-Unsa maintient malgré tout que cette nouvelle évaluation des enseignants est une évolution positive et qu'elle permet notamment d'échapper aux inspections-sanctions que certains ont connues par le passé et dont les conséquences sur l'avancement étaient beaucoup plus lourdes qu'aujourd'hui. De même, les possibilités de recours proposées sont aujourd'hui clairement définies, ce qui permet aux enseignants qui le souhaitent de les saisir plus facilement.

25 collègues ont d'ailleurs porté un recours gracieux concernant l'avis final que vous avez émis. Pour autant, vous n'êtes revenu sur aucun d'entre eux. Quelques-uns ont saisi la CAPD. Nous aurions souhaité être destinataires de la liste de ces collègues avant la CAPD.

Avec eux, le SE Unsa s'interroge sur les disparités qui peuvent apparaître entre les items cochés par l'IEN et votre avis final. Un enseignant qui n'a eu que des appréciations « excellent » de la part de son IEN au cours de son rendez-vous de carrière ne comprend pas que vous donniez un avis final autre que « excellent ». Les documents envoyés par l'administration ne nous permettent pas de vérifier les différentes appréciations données par les IEN. Comment être garants de l'équité dans ces conditions ? Le SE-UNSA demande davantage de clarté et des critères précis justifiant l'appréciation finale. Le SE Unsa vous demande aussi de prendre en compte, comme vos collègues de l'Oise et de la Somme, l'AGS comme critère de départage en cas d'égalité : la seule prise en compte de l'ancienneté dans le grade pénalise les anciens instituteurs.

Autre sujet d'actualité, la deuxième session des évaluations nationales en classe de CP. Là encore, l'Ecole de la confiance se caractérise dans la réalité par le mépris des enseignants. En parcourant les nouveaux exercices proposés, nombre de collègues ont été stupéfaits de découvrir que, malgré les discours de bonnes intentions en préambule, les mêmes reproches qu'aux exercices de septembre pouvaient être faits. Interpellé par plusieurs organisations syndicales sur le sujet, le Ministre a jugé opportun de les légitimer parce qu'émanant de "chercheurs de haut niveau". Les enseignants de « ordinaires » apprécieront... Plus récemment, Monsieur Blanquer a réaffirmé ces évaluations ne devaient avoir que pour seul objectif de permettre aux enseignants d'identifier rapidement des besoins particuliers et ciblés des élèves, qu'elles n'étaient absolument pas destinées à établir un classement ou donner lieu à une mise en concurrence des écoles. Comment comprendre dès lors que des IEN jugent bon, lors de conseils école-collège, de pointer du doigt certaines écoles comme étant celles qui ont obtenu les plus mauvais résultats de leur circonscription. Cette manière de procéder heurte profondément les équipes concernées. Le SE-UNSA dénonce cette forme de pilotage pédagogique issu de l'interprétation des résultats des évaluations nationales dans une circonscription qui s'apparente à une distribution de bonnets d'ânes !

Le Se Unsa vous a adressé un courrier le 21 janvier dernier pour demander une compensation afin de reconnaître le travail supplémentaire pour les équipes qui font passer ces évaluations et qui vont saisir les réponses. Le ministre avait accordé 5h d'APC en moins en septembre. Quelle compensation allez-vous accorder ?

Le SE-UNSA tient également à attirer votre attention sur les élèves hautement perturbateurs. La vie scolaire en est, dès le 1^{er} degré, particulièrement impactée. Le nombre de situations est en forte augmentation, les collègues se sentent démunis et affaiblis face à ces élèves. Cela se généralise et concerne tous les secteurs, y compris en dehors de l'éducation prioritaire. Le SE-UNSA demande une réponse précise de l'administration et davantage de formation continue pour aider les collègues à faire face à ces situations.